RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UPEC
Connaissance - Action

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 22 MAI 2023

DÉLIBÉRATION – CAC-2023-INSTIT-06

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 24 MAI 2023

Date de transmission : 24 MAI 2023

Date de réception rectorat : 24 MAI 2023

UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
Conseil et Commissions
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

PORTANT ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENCE ÉTUDIANTE

VU *le Code de l'éducation ;*
VU *les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 27 janvier 2023 ;*
VU *le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;*
VU *la délibération du Conseil d'administration en date du 7 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;*
VU *l'arrêté 2023-ELE-UPEC-12 portant relatif à l'élection d'une vice-présidente étudiante ou d'un vice-président étudiant au sein du Conseil académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne en date du 9 mai 2023;*

Considérant que la vice-présidente ou le vice-président étudiant de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) est élu(e) parmi les représentantes et les représentants, titulaires et suppléants, des usagers de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU).

Considérant que l'élection du vice-président étudiant a lieu à la majorité absolue des membres en exercice du conseil académique aux deux premiers tours de scrutin, et à la majorité relative des membres en exercice du conseil académique au troisième tour.

Le Conseil académique de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, après en avoir délibéré :

Article 1 : Candidatures et résultats aux élections

1er tour :

Trois candidatures sont proposées : Madame Andréa GAUCHER, Monsieur Thomas GACHOWSKI et Madame Alice DE BRITO.

Suffrages exprimés : 59 voix

Résultats : 25 voix pour Madame Andréa GAUCHER, 28 voix pour Monsieur Thomas GACHOWSKI, 3 voix pour Madame Alice DE BRITO et 3 votes blancs.

2ème tour :

Trois candidatures sont proposées : Madame Andréa GAUCHER, Monsieur Thomas GACHOWSKI et Madame Alice DE BRITO.

Suffrages exprimés : 59 voix

Résultats : 28 voix pour Madame Andréa GAUCHER, 30 voix pour Monsieur Thomas GACHOWSKI, 1 voix pour Madame Alice DE BRITO et 0 vote blanc.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UPEC
Connaissance - Action

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 22 MAI 2023

3ème tour :

Deux candidatures sont proposées : Madame Andréa GAUCHER et Monsieur Thomas GACHOWSKI.

Suffrages exprimés : 60 voix

Résultats : 35 voix pour Madame Andréa GAUCHER, 25 voix pour Monsieur Thomas GACHOWSKI et 0 vote blanc.

Madame Andréa GAUCHER est élue vice-présidente étudiante de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val de Marne à la majorité relative des membres en exercice du Conseil académique.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne.

Fait à Créteil, le 22 mai 2023

Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Modalités de recours *: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.*

Membres en exercice : 79

Nombre de membres présents et représentés : 64

Majorité absolue : 41